

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

LES ARCHIVES
DE
LA RICHESSE FRANÇAISE

PAR

CHARLES BRAIBANT

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE FRANCE

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1958

On raconte qu'à la fin du XIX^e siècle un illustre historien français a qui l'un de ses confrères britanniques avait écrit pour lui demander des renseignements sur l'open field en France lui répondit que cette institution était inconnue chez nous.

Récemment, un homme du monde doublé d'un homme d'esprit mais qui ne prétend ni au titre d'historien ni à celui d'érudit, M. André de Fouquières, déplorait dans Mon Paris et ses Parisiens, Le Faubourg Saint-Honoré, que les archives de la maison Worth aient été détruites : « En compulsant ces registres, disait-il, il eût été possible de rectifier les mensonges des peintres, de mesurer l'évolution du goût selon l'âge et selon l'époque, de suivre aussi pas à pas la dégradation des fortunes. Les chartiers des grandes familles et les minutes des notaires sont consultés utilement par les érudits. Ne s'aviserait-on pas quelque jour que les archives des maisons de commerce sont pareillement précieuses ? »

Ces deux témoignages sont des indices du progrès qui s'est accompli dans les esprits depuis « la belle époque » en ce qui concerne l'intérêt porté par les Français aux faits économiques et aux archives qui permettent de les étudier.

Que s'est-il donc passé dans ce court laps de temps ? Avant tout l'œuvre immense accomplie par l'école historique française dans l'étude des faits économiques du passé. Mais sans doute aussi l'écho des efforts prodigés depuis quelques années par la Direction des Archives de France pour rassembler les archives d'entreprises est-il parvenu au grand public. Il faudra que je raconte un jour cette manière d'époque administrative héroïque que fut la renaissance des archives françaises, administration que les pouvoirs publics s'étaient habitués, surtout depuis la guerre de 1914, à regarder comme exempte de besoins, et condamnée à accomplir avec des moyens dérisoires les immenses tâches qui lui incombent. L'un des chapitres les plus curieux de ce récit sera certainement l'exposé de la tentative à laquelle je me livrai pour doter la France du service d'archives économiques qui lui manquait.

J'avais honte de l'échec quasi complet de l'admirable croisade du regretté Charles Schmidt pour l'organisation des archives économiques. J'avais honte de voir opposer à la carence française les magnifiques réalisations obtenues dans cet ordre d'idées par l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, les États-Unis, la Suisse, etc. Réduite au jeûne budgétaire, la Direction des Archives de France n'avait pu consacrer ses maigres ressources qu'à deux créations nouvelles, d'ailleurs très importantes : le minuscule central des notaires parisiens, œuvre de Charles-Victor Langlois et d'Henri Courteault,

et la sous-section contemporaine, œuvre de mon prédécesseur immédiat et ami, Charles Samaran.

Ainsi, très peu de chose avait pu être fait pour les archives économiques lorsque je pris la direction des Archives de France, en juillet 1948. En province, quelques versements importants avaient été obtenus, tels que celui du célèbre fonds Fromageot aux Archives de l'Aube. Au Palais Soubise, les archives de la compagnie de l'Est étaient entrées en 1939 et les plus anciens documents de la Compagnie générale transatlantique en 1937. C'est moi-même qui avais provoqué ce dernier versement, étant à l'époque chef des Archives et des Bibliothèques de la Marine. Bien m'en avait pris, car les documents étaient conservés au Haore, et sans la mesure que j'avais proposée ils auraient été détruits pendant la guerre.

En arrivant au Palais Soubise je me proposai de prendre en main l'organisation des archives économiques françaises en provoquant les versements, en passant, en d'autres termes, de l'attitude passive à l'attitude active.

La Révolution française avait mis les archives politiques, religieuses, judiciaires et administratives de notre pays (les plus riches du monde) à la disposition de la Recherche scientifique, administrative et domaniale. (C'était indispensable si l'on songe, par exemple, aux difficultés que les étudiants éprouvaient auparavant à connaître notre immense fonds du Parlement de Paris, où tout citoyen français peut travailler depuis la loi du 7 messidor an II. J'ai essayé de faire de même en ce qui regarde les archives économiques, tout en m'efforçant d'ouvrir à l'enseignement des Second et Premier degrés, voire du Technique, les sources d'archives elles-mêmes que la Révolution française avait livrées à la recherche historique (1).

J'avoue cependant qu'après un rapide examen de la question, mon propos me fit l'effet d'une gageure absurde, et pendant quelques semaines j'y renonçai. Les difficultés de la tâche me paraissaient insurmontables. Point de personnel spécialisé. Point de locaux. Points de crédits.

Peu à peu néanmoins je repris courage et, à la fin de l'année 1948, je résolus de réaliser celle que cotait mon projet. Je conçus le service à créer sous une forme tripartite : Archives économiques, Archives privées, Microfilm.

Il me parut en effet que le domaine des archives privées était limitrophe de celui des archives économiques, beaucoup d'entreprises du XIX^e siècle, dont les archives constitueraient d'abord notre gros gibier, ayant eu, du moins à l'origine, un caractère familial. D'autre part, un service du microfilm nous serait très utile pour rassembler, sous forme de clichés, les archives économiques ou privées qu'il nous était impossible de recevoir sous forme de papier, soit faute de place, soit parce que leurs propriétaires ne voudraient pas s'en dessaisir, tout en en permettant la reproduction. Pour détacher ces fonds si nombreux et si dispersés, je résolus d'entreprendre une recension des archives économiques et familiales, pour laquelle le concours des Archivistes

(1) Je me suis efforcé aussi, dans la faible mesure de mes moyens, et plutôt à titre d'indication pour l'avenir, d'ouvrir les archives à l'éducation permanente du peuple français.

en chef des départements nous est extrêmement précieux, et qui rendra lui aussi de grands services aux historiens.

C'est ainsi que naquit, dans mon esprit, la sous-section des Archives économiques et privées et du Microfilm des Archives nationales.

Elle fut d'abord minuscule, installée dans la mezzanine des pages du cardinal de Rohan où le général de Gaulle n'aurait pu entrer la tête haute.

Mais, en 1949, je récupérai un des meilleurs fonctionnaires des Archives nationales, M. Michel François, qui exerçait depuis 1945 les fonctions de directeur des « Beaux-Arts » en Allemagne, dans la zone française d'occupation. Je le chargeai de compléter et de mettre au point l'organisation de la nouvelle sous-section. D'autre part, un jeune archiviste-paléographe, M. Bertrand Gille, qui avait été pendant quelque temps archiviste aux Archives nationales et avait quitté « l'illustre maison » y fut nommé de nouveau sur ma proposition. Il était, dès ce moment, réputé pour un des meilleurs connaisseurs des archives économiques françaises, dont il poursuivait le recensement avec une véritable passion.

J'aurais bien voulu installer la nouvelle sous-section à l'hôtel Boisgelin, qui fait partie du domaine des Archives nationales mais qui menaçait ruine du moins intérieurement, et auquel une invraisemblable difficulté juridique, qui durait depuis la Restauration, m'interdisait de toucher. Or, un matin, au rendez-vous de chantier hebdomadaire, l'architecte en chef des bâtiments attentivement mes plans, je me suis aperçu que le litige Boisgelin ne portait que sur une partie de l'hôtel. L'une des deux ailes appartient à l'État sans aucune servitude ni restriction, nous pouvons donc y travailler.

Je le priai de se mettre immédiatement à l'ouvrage et de me présenter, dans le plus bref délai, un projet d'aménagement pour la nouvelle sous-section. Depuis lors, le litige en question a pu être résolu grâce à la diligence de mon collaborateur M. Pierre Durry, et aujourd'hui c'est l'ensemble de ce bel hôtel du XVIII^e siècle qui abrite notre sous-section des Archives économiques et privées et du Microfilm.

J'épaulai ma jeune sous-section par un Comité de sauvegarde des Archives économiques qui comprend les représentants des grandes entreprises françaises, et qui a pour parallèle le Comité de sauvegarde des Archives privées que je créai en même temps et où siègent les chefs de nos familles « historiques ».

En même temps que directeur des Archives nationales, je suis directeur général des Archives de France (double fonction dont le poids, avec le développement des deux institutions, devient quasi impossible à supporter). En cette dernière qualité, j'ai la responsabilité directe ou indirecte de nos quatre-vingt-dix dépôts départementaux de la métropole, de ceux d'Algérie, et des départements d'outre-mer, des Archives de nos trente-huit mille communes, etc. Je veillai donc à ce que l'expérience qui se poursuivait sous mes yeux à Paris profitât à toutes nos archives régionales et locales. Je demandai par exemple à ceux de mes collaborateurs, qui s'occupent spécialement du microfilm, de me proposer l'achat des appareils les plus modernes, non seulement dans l'intérêt de leurs propres laboratoires, mais pour être en état d'en

démontrer le fonctionnement aux archivistiques en chef des départements. Une vingtaine de ceux-ci, répondant à mon appel, ont déjà créé dans leurs dépôts cet instrument de travail indispensable qui est un alibi de microfilmage. Ils se mettent au courant des derniers perfectionnements de cette technique en perpétuel progrès au cours du Congrès annuel des archivistiques départementaux que j'ai créé en 1949, en partie pour cela. De tous ces efforts les archives économiques doivent être les premières à bénéficier.

En 1950, la sous-section des Archives nationales était à peine constituée qu'elle fut à Paris le premier Congrès international des Archives et fut créé le Conseil international des Archives. J'eus l'honneur d'être désigné comme président de ce Conseil, qui réunit, dès l'abord, trente-cinq nations. Je fus assez heureux pour attirer au Congrès de Paris près de quatre cents archivistiques appartenant à tous les continents. Deux des quatre questions que j'avais inscrites à l'ordre du jour du Congrès : les Archives économiques et l'utilité du microfilm pour les Archives, portèrent sur les attributions de ma nouvelle sous-section. J'eus ainsi la satisfaction de montrer à mes collègues venus si l'on peut dire des quatre coins du monde que la France, qui avait été longtemps en retard sur deux chapitres essentiels de l'activité des archives, commençait à se rattraper avec une méthode et une rapidité dignes de ses plus hautes traditions.

À l'automne de 1949, j'ai sollicité un avis du Conseil d'État sur la question de savoir si les entreprises nationalisées sont soumises, en ce qui concerne les versements dans les dépôts d'Archives d'État, aux mêmes règles que les ministères et les administrations qui en dépendent.

Après avoir plaidé ma cause devant les deux sections réunies de l'Intérieur et des Travaux publics, j'ai obtenu (séance du 29 novembre 1949) un texte d'où il résulte qu'une entreprise nationalisée est soumise aux mêmes dispositions que les administrations publiques « lorsqu'elle tient de son statut le caractère d'établissement public national ou lorsque, l'État étant le seul propriétaire de l'entreprise, celle-ci peut être assimilée à un établissement public » pour l'application des règles dont il s'agit.

Bien que quelques expressions de l'avis émis par la haute assemblée soient considérées par certains comme un peu ambiguës, c'est encore une perspective immense qui s'ouvre devant notre « sous-section Boisgelin ».

En 1953, M. Michel François nous quitta, nommé professeur à l'école des Chartes, et fut remplacé à la tête du service par M. le Conservateur en chef Jacques Monicat, chargé de la direction des services que j'ai créés depuis mon arrivée à la direction des Archives. Entre ses mains, la sous-section continua d'accomplir de rapides progrès⁽¹⁾.

Le résultat de nos efforts M. Bertrand Gille l'expose dans le présent rapport. Cet ouvrage sera aussi utile aux archivistiques qu'aux historiens. L'introduction préface, en effet, les règles du classement de la comparabilité, de la

(1) Le personnel du service des Archives économiques se compose de M. Gille, M^{lle} Guérin, conservateurs aux Archives nationales, de collaborateurs techniques, M. d'Amazizi, M^{lle} Labigette, et d'un gardien M. Mallet.

correspondance et de tous les éléments des archives d'entreprises. Elle constitue un véritable petit traité d'archivistique économique.

L'ouvrage présente aussi le bilan du rassemblement des archives d'entreprises auquel mes collaborateurs ont procédé à mon instigation.

En le lisant on apprendra que nous sommes passés entre le 1^{er} janvier 1949 et le 31 décembre 1956 de 17 à 85 fonds⁽¹⁾ mais ces fonds sont de volumes très inégaux. Celui d'une dentellière de Dieppe au XVIII^e siècle ne comprend qu'un registre-journal, d'autres, tels que ceux de la Régie Renault, de l'Électricité de France et du Gaz de France, comprennent déjà des milliers de dossiers. Il est donc préférable d'évaluer notre richesse en articles (en l'espèce lasses ou registres). En comptant ainsi, nous obtenons la comparaison suivante :

1^{er} janvier 1949 : 4.200 articles;
31 décembre 1956 : 40.000 articles.

Si nous comparons maintenant nos richesses avec celles des dépôts d'archives d'entreprises qui existent à l'étranger et qui sont beaucoup plus anciens que les nôtres, nous constatons que la France possède sans doute dès à présent la plus volumineuse de ces collections de fonds. Pour apprécier ce résultat, il faut rappeler que les neuf dixièmes de ces richesses historiographiques ont été rassemblés en sept années seulement et que telles institutions similaires de l'étranger, par exemple le dépôt de la Business Historical Society institué auprès de l'Université Harvard, ont été créés il y a plusieurs décades et disposent de moyens infiniment supérieurs aux nôtres.

L'œuvre accomplie est donc considérable. Et cependant, elle ne représente qu'une faible partie de ce qui il reste à faire. Il existe encore à Paris et en province des milliers de dossiers et de registres d'entreprises utiles à l'histoire dont la conservation est de plus en plus menacée, surtout en raison de la pénurie de personnel et de locaux⁽²⁾ dont souffrent la plupart des firmes. Je tiens de recevoir un rapport de M. Bertrand Gille sur les archives des charbonnages. C'est effrayant. Quantités de documents qui permettraient d'écrire l'histoire de cette source d'énergie, qui fut presque la seule dans notre pays au XIX^e siècle pour la grande industrie, sont menacés de disparition à bref délai.

Il nous faudrait, à nous aussi, des locaux et du personnel :

Des locaux. — Aux Archives nationales, tel était le manque de place, dès la fin du XIX^e siècle, que mon prédécesseur Gabriel Serrois avait dû sacrifier à ce moment la jolie salle d'assemblée de la princesse de Soubise (que je viens de reconstruire). J'ai obtenu, au cours des dernières années, les moyens d'augmenter le rayonnage de 20 % dans l'immédiat et d'amorcer un nouvel accroissement de 60 % pour un délai relativement peu éloigné. Ainsi, en quelques années, la capacité de cet immense dépôt historique, qui était déjà la plus grande du monde, aura été presque doublée! Eh bien,

(1) 64 de ces fonds seulement figurent dans ce premier volume.

(2) Il y a des milliers de documents d'entreprises utiles à l'histoire qui auraient déjà disparu si je n'avais pris, en 1949, la décision de créer un service des archives économiques.

j'estime que ce sera à peine suffisant pour absorber pendant une vingtaine d'années l'énorme masse des versements administratifs en retard et faire une place relativement modeste aux archives d'entreprises.

En province, l'effort n'a pas été moindre. Là aussi la situation était grave. Beaucoup de dépôts étaient vétustes et insuffisants à tous égards. Dans un certain nombre de départements on refusait les versements faute de place. Les Archives renouaient ainsi à leur mission essentielle, qui est de procurer la conservation des documents utiles à l'histoire. En huit ans j'ai pu ajouter au rayonnage de nos dépôts départementaux l'énorme chiffre de 250 kilomètres environ. Cela porte le total de leurs tablettes à près de 750 kilomètres. En d'autres termes leur capacité d'absorption aura augmenté de 50 %, ou, si l'on préfère, nous aurons réalisé en huit ans, malgré les difficultés financières de l'époque, 50 % de ce qui avait été obtenu auparavant en un siècle. Il est permis de dire sans exagération que cette œuvre apparaitra aux historiens de l'avenir comme de proportions grandioses. Les préfets et les présidents de Conseils généraux de notre époque en seront rétroactivement félicités. On admirera la France d'avoir su au lendemain de sa Libération, dans les conditions les plus mauvaises, procurer le logement indispensable à une grande partie de ses richesses historiques auparavant délaissées, et d'avoir fait pour cela les sacrifices nécessaires. Sacrifices très légers, d'ailleurs, si l'on a égard aux chiffres des budgets national et départementaux, l'administration des Archives ayant été habitué par une longue manière à gérer les crédits avec avarece (1).

Tout cela est bel et bon. Mais la richesse de la France en documents historiques est telle, malgré tant de guerres et de troubles intérieurs, on découvre tant de nouvelles sources historiographiques lorsque, pour les sauver, on passe de l'attitude passive à une politique active, comme je l'ai entrepris, que déjà certains dépôts récemment agrandis ou modernisés se révelent insuffisants pour les versements des services publics eux-mêmes. Comment les archives d'entreprises y trouveraient-elles la place suffisante ?

Du personnel. — Ici encore on ne peut se dispenser de parler chiffres sous peine de raisonner dans le vide. Il faudrait des archivistes adjoints en nombre dans les départements. A grand ahan j'ai obtenu pour leur effectif une augmentation de 400 %. Cela m'en donne 30, car je suis parti de 7 ! Il en faudrait 100 au moins. Plus grande encore est la pénurie de sous-archivistes et de commis. Quant aux photographes, j'en ai obtenu huit en huit ans pour toute la France métropolitaine, l'Algérie et les départements d'outre-mer, au lieu du minimum de 200 qui serait indispensable. Encore est-il impossible de pourvoir plusieurs de ces emplois, l'Etat les payant beaucoup moins que les entreprises privées.

On ne saurait croire combien il est difficile de persuader les pouvoirs publics de l'utilité des archives économiques. De hauts fonctionnaires qui étaient cependant versés, par état, dans les problèmes d'économie et de finances,

(1) L'œuvre n'est pas achevée, mais les décisions sont prises, et le financement assuré dès à présent.

se sont montrés stupéfaits que nous recevions les registres de comptabilité qui renseignent sur tant de faits économiques et sociaux. Je n'ai pas réussi à les éveiller lorsque je leur ai appris que, en mars 1835, dans une séance de la section des Lettres du Comité historique des monuments écrits, fondé par Guizot, un homme demandait que l'on conservât « tous les livres de comptes, tous les états de dépenses » en vue de travaux de terminologie, et qu'il s'appela Victor Hugo.

Outre les faits d'ordre strictement économique, que de renseignements d'ordres divers ne trouve-t-on pas dans les archives d'entreprises ! Pour l'étude des structures sociales les registres d'actionnaires sont très utiles, les documents relatifs aux personnels montrent la formation de ce qu'on pourrait appeler le fonctionnarisme d'entreprise (compagnies de chemins de fer, etc.). Les correspondances commerciales renseignent souvent sur des événements politiques, ou plutôt sur leur écho dans l'opinion. M. Leuilliot a montré le parti qu'on peut tirer des archives d'une banque alsacienne pour étudier l'exode des « optants » et leur installation en Algérie. Les archives des services d'études industrielles sont dès à présent une source de l'histoire de la recherche scientifique, etc.

Les archives d'entreprises sont déjà et seront de plus en plus utiles aux philologues.

Pour l'étude du vocabulaire, M. Mario Roques a montré les services que peuvent rendre les catalogues, et ce n'est pas sans raisons que nous avons fait microfilmer aux Archives nationales ceux de Mestre et Blangé, des Trois Quartiers, de la Belle Jardinière et de Photo-Plati. M. Charles Bruneau dirige, on le sait, d'intéressantes études sur le vocabulaire de la mode. M. P. Weiler, chargé de cours à l'Université de Manchester, a étudié, à partir des archives des compagnies qui sont aujourd'hui à l'hôtel Boisgelin, la formation du vocabulaire des chemins de fer en France (1778-1842). M. Bertrand Gille signale dans l'introduction du présent répertoire qu'à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle les entreprises françaises terminent en allemand à la plupart de leurs correspondants de l'Europe de l'Est (y compris la Russie). Cela montre que l'usage du français, si courant dans les milieux intellectuels, diplomatiques et mondains de ces pays, l'était moins dans la moyenne et petite bourgeoisie.

L'utilité que peuvent présenter les archives d'entreprises pour l'enseignement est attestée par l'exemple de l'Université Harvard. Là le dépôt d'archives économiques est attaché à la Business school et les futurs chefs d'entreprises sont entraînés au travail sur ces dossiers. Au moment où les instituteurs de préparation aux affaires se multiplient (il en existe déjà douze rattachés aux facultés de droit), il est souhaitable que nos dépôts d'archives d'entreprises soient développés et utilisés pour faciliter cet enseignement. Dans l'ordre de la productivité la plus directe, les problèmes d'aménagement du territoire, si actuels de nos jours, ne peuvent être étudiés que d'après l'histoire de l'implantation des industries modernes, laquelle est impossible sans l'aide des archives d'entreprises.

A le bien prendre, d'ailleurs, le sauvetage et l'aménagement des archives

des entreprises françaises est un problème qui intéresse les historiens de tous les pays. L'aide d'institutions internationales telle que l'U.N.E.S.C.O. devrait donc lui être procurée. Oublie-t-on que la France était, au XIX^e siècle, l'une des deux grandes puissances économiques, que la prospérité de beaucoup de pays d'Europe et d'outre-mer, et même leur évolution politique, dépendaient souvent du bas de laine français ?

La France, qui ne possédait aucun dépôt d'archives d'entreprises, ne s'est pas contentée de constituer en sept ans, comme on vient de le voir, le plus considérable qui soit peut-être au monde. Elle a rattrapé également le gros retard dont elle était affectée sur d'autres points, pour l'aménagement des archives qui intéressent l'histoire économique.

C'est ainsi que depuis deux ans une grosse concentration de registres hypothécaires est en cours dans nos archives départementales. Elle a été rendue possible par le décret du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière. On rassemble en ce moment dans nos dépôts près d'un million de registres qui fournissent de renseignements précieux sur l'histoire de la propriété foncière, sur la valeur de la terre à diverses époques, sur l'origine et l'évolution, encore si mal connues, des crises économiques, sur l'histoire des prix, etc.

Les missions permanentes que j'ai créées depuis 1951 dans les ministères permettent, dès à présent, d'organiser, avec beaucoup plus de méthode et de sûreté, les versements des administrations centrales et d'éviter les véritables massacres d'archives que provoquait, dans les bureaux, le manque de place. Les premières ont été instituées aux ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, puis j'en ai envoyé dans des ministères dont les archives ont une grande importance pour l'histoire économique : Finances, Travaux publics. Je voudrais pouvoir aujourd'hui créer des missions au Commerce, à l'Agriculture, au Travail. Il me semble que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire économique et sociale de leur pays devraient m'y aider.

Et tous ceux qui s'intéressent au progrès et à l'expansion économique de la France devraient nous secourir dans les efforts que nous prodiguons, mes collaborateurs et moi, pour aménager les Archives françaises, publiques ou privées, qui ont un intérêt économique. J'ai déjà parlé de l'utilité que présentent les archives d'entreprises pour l'enseignement de la préparation aux affaires et pour l'aménagement du territoire. Je pourrais rappeler la part qui revient aux Archives nationales ou départementales dans la défense des appellations d'origine de nos vins, dans l'étude de grands travaux d'intérêt national tel que le canal Rhône-Languedoc, dans des prospections minières telle que la recherche de l'uranium en Alsace, etc.

Ce n'est pas seulement le passé de la France, c'est aussi son présent et même son avenir qui sont intéressés à l'aménagement de nos archives économiques.

CHARLES BRAIBANT

Directeur général des Archives de France.

